



Parents d'élèves Flash Infos

Toutes les informations indispensables aux parents d'élèves

Septembre 2018

TPE : Travail Personnel Encadré

Votre enfant est en classe de Première et devra soutenir à l'oral une épreuve anticipée du baccalauréat qu'il aura préparée tout au long de l'année, le TPE.

PHASE 1 : Choix du sujet

A partir de thèmes définis au niveau national selon la filière (L, ES ou S), les élèves de Première choisissent, en concertation avec les enseignants encadrant le TPE, leur sujet.

Les TPE visent à diversifier les modes d'appropriation des contenus des programmes en prenant appui sur une démarche interdisciplinaire. Ils proposent une alternative à l'enseignement magistral et sont une initiation à l'activité de recherche. Ils visent également à développer chez les élèves les capacités d'autonomie et d'initiative dans la recherche et l'exploitation de documents, en vue de la réalisation d'une production qui fait l'objet d'une synthèse écrite et orale.

Sur un sujet dont ils ont délimité les contours en accord avec leurs professeurs, les élèves élaborent en groupe de deux ou trois élèves une production, individuelle ou collective, à partir de ressources documentaires variées.

Au cours des différentes étapes de la recherche et de la production du TPE, les enseignants suivent les élèves dans leur progression, et vérifient la pertinence des informations sélectionnées par rapport au sujet choisi.

A SAVOIR

Pour l'année 2018-2019, trois thèmes sont communs à toutes les filières (« Agir pour son avenir », « L'aléatoire, l'insolite, le prévisible », « Individuel et collectif ») et trois thèmes sont spécifiques à chacune des filières : L (« Frontières », « Le jeu », « Lumière, lumières »), ES (« La mondialisation », « Les inégalités », « L'argent ») et S (« Transports et transferts », « Structures », « Matière et forme »).

Les élèves choisissent un thème parmi les six thèmes proposés pour leur filière.

Voici quelques sujets traités les années précédentes :

- Des progrès technologiques au service de la santé
- Les hommes face à la mort
- La radio pendant la seconde guerre mondiale, un bon outil de propagande ?
- L'infrarouge et le protocole RC5
- L'avènement de la démocratie en Pologne
- La guerre d'Espagne à travers « L'espoir » d'André Malraux
- La garçonne
- Les institutions policières à travers le personnage de Maigret
- La Tour Eiffel : une prouesse technique et scientifique

PHASE 2 : La préparation pendant l'année scolaire

Les TPE laissent aux élèves le temps de mener un travail, en partie collectif, qui va de la conception à la production d'un document.

Le carnet de bord individuel est la trace de tout le parcours accompli durant l'année scolaire.

Les TPE doivent croiser au moins deux disciplines.

Les élèves peuvent envisager tout type de réalisation sur des supports divers tels que maquettes, poèmes, « une » de journal, dossier écrit, expérience scientifique, vidéo, représentation théâtrale, pages Internet, affiches, etc.

Quelle que soit la production envisagée, la démarche doit impérativement comporter des phases de recherche et d'exploitation de documents. Ce travail documentaire permet également d'affiner la problématique et de décider de la réalisation la plus cohérente avec le sujet choisi.

Cette phase de préparation est notée sur 8 points.

Cette note sur 8, assortie d'appréciations détaillées, est attribuée à chaque élève par les professeurs qui ont suivi les travaux personnels encadrés du groupe d'élèves concerné; elle correspond à l'évaluation de la démarche personnelle de l'élève et son investissement.

Phase 3 : La présentation devant le jury

Le TPE donne lieu à une présentation devant un jury composé d'au moins deux professeurs, autres que ceux ayant suivi les travaux personnels encadrés des élèves.

La note résulte de l'évaluation de la présentation du travail et de la production réalisées.

Cette évaluation prend en compte :

- pour 6 points, la production finale proprement dite du TPE (dossier) et une note synthétique, de deux pages maximum, rédigée par chaque élève qui sert à individualiser l'appréciation
- pour 6 points, une soutenance orale, d'une durée modulable selon la taille du groupe sur la base de dix minutes par élève, qui se décompose en deux temps d'égale durée :
 - un premier temps au cours duquel le groupe d'élèves (ou l'élève) présente le travail réalisé
 - un temps d'entretien au cours duquel chaque élève est interrogé sur sa contribution personnelle

La note finale correspond à la somme de la note de la préparation pendant l'année scolaire (sur 8), de la note du dossier (sur 6) et de la note de la soutenance orale (sur 6).

Les dates de cette présentation orale vous seront confirmées par l'administration du collège.

A SAVOIR

Il s'agit d'une épreuve à part entière du baccalauréat, les notes ne sont donc connues qu'avec celles des autres épreuves anticipées qu'aura passées votre enfant.

Le TPE est considéré comme une option, seuls les points obtenus au dessus de la moyenne sont retenus, affectés du coefficient 2.

Pour plus d'informations :

- Demandez conseil à l'équipe pédagogique de votre enfant
- Allez sur le site de l'Education Nationale :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=119052